



Avis de changements à venir en septembre

Nouvelle édition du Cahier de travail et du Manuel de référence

Annnonce : Les Producteurs laitiers du Canada (PLC) publieront un nouveau Cahier de travail et un nouveau Manuel de référence proAction^{MD}. Les deux documents paraîtront en juillet 2019 et seront accessibles sur le site Web proAction (www.producteurslaitiers.ca/proAction). Ces documents remplaceront les versions parues en décembre 2018.

Cet Avis de changements sert de préavis aux producteurs, les informant des changements qui entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2019. Les changements sont énumérés par catégorie : rappel, nouvelles exigences, exigences révisées et éclaircissements ou révisions.

Entrée en vigueur : les changements entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2019.

Rappel :

- a) **Biosécurité :** toutes les exigences et les dossiers du volet Biosécurité (BIO) sont obligatoires à compter du 1^{er} septembre 2019. Cela inclut les questions BIO1 à BIO7 qui portent sur l'évaluation des risques, le registre des épisodes de maladie, quatre procédures normalisées (PN) et l'installation de l'affiche de biosécurité. Les exigences du volet BIO sont les mêmes que celles de la version de décembre 2018 du Cahier de travail et du Manuel de référence; il s'agit ici d'un simple rappel que les exigences du volet BIO sont obligatoires à compter du 1^{er} septembre 2019.

Emplacement dans le nouveau Manuel de référence : Chapitre 4, Sections 4.1 à 4.3.

Nouvelles exigences :

- a) **Logement des vaches taries :**

BA18 : Le logement des vaches taries :

- a) Permet-il aux vaches de se lever et de se coucher avec aisance et d'adopter des postures de repos naturelles?
- b) Est-il couvert de litière?

Justification : les vaches taries sont souvent logées à un autre endroit ou dans une étable différente. Étant donné que l'évaluation des animaux n'inclut pas les vaches taries, la nouvelle exigence précise les conditions de logement des vaches taries.

Emplacement dans le nouveau Manuel de référence : Chapitre 1, Section 1.3.1.1.

Exigences révisées :

- a) **Propreté des animaux :** l'exigence visant à assurer la propreté du pis, des pattes et des

flancs des vaches en lactation est déplacée du volet Salubrité des aliments vers le volet Bien-être animal.

Justification : la propreté des bovins, et plus particulièrement la propreté du pis, demeure importante pour le volet Salubrité des aliments, mais l'exigence est déplacée vers le volet Bien-être animal afin de regrouper toutes les exigences relatives à la propreté des bovins. La question sera dorénavant numérotée BA19 (SA). L'exigence elle-même est inchangée.

Emplacement dans le nouveau Manuel de référence : Chapitre 1, Section 1.3.1.1.

- b) Soulagement de la douleur :** en vertu de l'exigence prévoyant une procédure normalisée pour les pratiques de santé animale (BA11), les exigences de soulagement de la douleur lors de l'ébourgeonnage / écornage seront resserrées. Le producteur doit utiliser un anesthésique (supprime la sensation de douleur) et un analgésique (supprime la douleur) avant de procéder à l'ébourgeonnage / écornage. S'il ne le fait pas déjà, le producteur devra adopter cette pratique et mettre ses PN à jour afin de tenir compte des changements apportés et de préciser quels produits sont utilisés.

De plus, le producteur doit utiliser des produits homologués pour le soulagement de la douleur (c.-à-d. des produits arborant un DIN) pour toutes les procédures nécessitant des mesures de soulagement de la douleur.

Justification : la recherche indique clairement que l'administration à la fois d'un anesthésique et d'un analgésique avant l'ébourgeonnage / écornage est bénéfique pour les veaux.

Les produits dépourvus d'un DIN, comme les produits de santé naturels ou les remèdes homéopathiques, ne sont pas des analgésiques acceptables, car il n'y a aucune preuve scientifique démontrant que ces produits soulagent la douleur durant l'ébourgeonnage / écornage des veaux.

Emplacement dans le nouveau Manuel de référence : Chapitre 4, Section 4.1.

- c) Boiterie sévère :** les bovins atteints de boiterie sévère sont expressément inclus dans l'exigence de prodiguer des soins médicaux rapidement aux bovins malades, blessés, trop maigres (cote d'état de chair ≤ 2), atteints de boiterie sévère ou souffrants (BA12).

Justification : le producteur doit fournir des soins immédiats à tout bovin atteint de boiterie sévère (c.-à-d. ayant une note de démarche de 5 ou jugé souffrir de boiterie sévère en vertu de la méthode d'évaluation de la boiterie en stalle). L'ajout des bovins atteints de boiterie sévère permet de clarifier l'exigence.

Emplacement dans le nouveau Manuel de référence : Chapitre 4, section 4.1.

- d) Animal à terre :** le Plan de mesures correctives en cas d'un animal à terre (précédemment SA42) est remplacé par une PN (BA20). Le producteur doit veiller à ce que tous les éléments obligatoires soient inclus dans la PN.

Justification : la nouvelle exigence prévoit la gestion intégrale des animaux à terre plutôt que de se limiter à leur déplacement. Le producteur doit tenir compte de toutes les facettes de la gestion des animaux à terre afin d'assurer l'exécution rapide et appropriée des mesures voulues. La structure de la PN fournit une plus grande marge de manœuvre pour la description de la procédure établie. Voir les détails fournis à la section « PN sur les animaux à terre » à la fin du présent Avis.

Emplacement dans le nouveau Manuel de référence : Chapitre 4, section 4.1.

- e) PN sur l'euthanasie :** la PN sur l'euthanasie passe d'une question à démerites à une question de non-conformité majeure/mineure. Les producteurs qui disposent déjà d'une PN acceptable ne seront pas touchés par ce changement. Les producteurs qui ne disposent pas d'une PN à ce sujet devront maintenant en

établir une afin de pouvoir obtenir leur accréditation.

Justification : chaque ferme doit avoir une PN sur l'euthanasie afin de veiller à ce que le personnel sache comment euthanasier des animaux sans cruauté, à l'aide de méthodes acceptables. Resserrer l'exigence en en faisant une question de non-conformité majeure/mineure permettra d'assurer que chaque ferme dispose d'une PN documentée afin d'obtenir son accréditation proAction.

Emplacement dans le nouveau Manuel de référence : Chapitre 4, section 4.1.

Éclaircissements ou révisions :

- a) **Généralités** : des changements ont été apportés à l'ensemble du Cahier de travail et du Manuel de référence afin de corriger des erreurs, simplifier l'information, améliorer la clarté du texte ou fournir plus de renseignements.
- b) **Formation du personnel** : le numéro de la question portant sur la formation du personnel sera révisé afin d'indiquer clairement que l'exigence s'applique à tous les volets proAction : SA41 (BA, TA, BIO, ENV).

PN sur les animaux à terre :

BA20 : Avez-vous établi et mis en œuvre une procédure normalisée pour la gestion des animaux à terre? (PN 10)

Code de pratiques : Section 3.9

Enjeu : Tous les producteurs gèrent leurs animaux de façon à éviter les blessures et la maladie, mais un animal peut se retrouver à terre à la suite d'un accident ou d'une maladie (l'animal est incapable ou refuse de se lever). Un animal à terre est une situation d'urgence qu'il importe de gérer soigneusement pour assurer les soins voulus et limiter l'inconfort de l'animal.

Explication : Vous devez établir une procédure normalisée (PN) documentée pour la gestion des animaux à terre. La PN doit inclure suffisamment d'informations pour que le personnel puisse intervenir rapidement et correctement. La collaboration avec votre médecin vétérinaire est recommandée afin d'établir une solution adaptée aux conditions qui se retrouvent sur votre ferme, y compris le type de matériel nécessaire au déplacement d'un animal à terre. Vous pouvez envisager les bonnes pratiques suivantes lors de la préparation de votre PN, mais **vous devez obligatoirement y inclure les bonnes pratiques surlignées en gris** :

- ✓ Si un animal est malade, se blesse ou est à terre, il faut diagnostiquer rapidement son état et évaluer ses chances de rétablissement. Si vous décidez de traiter l'animal, vous devez déterminer la durée du traitement ou le nombre maximal de jours de traitement sans rétablissement. Faites appel à un médecin vétérinaire au besoin.
- ✓ Déterminer si l'animal peut être traité ou soigné à l'endroit où il est couché ou s'il faut le déplacer.
- ✓ Si l'animal doit être déplacé, mais qu'il est impossible de le faire sans cruauté, vous devez l'euthanasier conformément à votre PN sur l'euthanasie.

- ✓ Si l'animal peut être traité ou soigné à l'endroit où il est couché, le traiter sur place jusqu'à ce qu'il puisse se lever sans assistance. Si l'animal ne peut être sauvé, vous devez l'euthanasier sans cruauté, conformément à votre PN sur l'euthanasie. Évitez de déplacer une vache en gestation.
- ✓ Si l'animal est à un endroit duquel il doit être déplacé (p. ex., dans la salle de traite ou dans une allée), il faut appliquer la façon de faire suivante :
 - Le personnel de la ferme doit avoir la formation adéquate en comportement des animaux et en techniques de manipulation en douceur, de façon à savoir comment manipuler et déplacer l'animal dans le calme, sans lui causer de stress.
 - Les aiguillons électriques ne devraient être utilisés que dans des cas extrêmes, par exemple si la sécurité d'un animal est compromise. À titre d'exemple, un aiguillon électrique peut être utilisé une seule fois et en dernier recours pour déterminer si un animal est capable de se lever. Il ne faut jamais appliquer un aiguillon électrique sur la face, l'anus, ni les organes génitaux des bovins laitiers. Il ne faut jamais utiliser un aiguillon électrique sur des veaux qu'on peut déplacer à la main.
 - Un animal à terre peut être soulevé pour l'aider à se remettre debout afin de permettre une évaluation préliminaire de son état ou de toute blessure. Lors du soulèvement d'un animal à terre, il faut le redescendre immédiatement s'il est incapable de supporter son poids tout de suite après l'avoir soulevé.
 - Déplacer l'animal aussi délicatement que possible, sans causer plus de stress ou de traumatisme;
 - Décrire le matériel spécialisé utilisé à la ferme pour déplacer l'animal et la façon de s'en servir. Utiliser le matériel conformément aux directives du fabricant;

Exemples de matériel pour le déplacement des animaux (voir les détails au Tableau 1) :

- Harnais complet / chargeuse / traîneau / tapis de caoutchouc / feuille de contreplaqué / benne de tracteur
- Cordes / sangles
- Dans la mesure du possible, installer l'animal sur le matériel spécial en le faisant balancer ou rouler tout doucement;
- Déplacer l'animal sur la plus courte distance possible. Utiliser le matériel selon le mode d'emploi du fabricant et soutenir l'animal au besoin durant le déplacement;
- Ne jamais tirer, pousser, traîner, ni soulever l'animal par le cou ou les pattes sauf si la sécurité d'un animal ou d'une personne est compromise et qu'il n'y a vraiment aucune autre solution. Et même dans un tel cas, ne le faire que sur une très courte distance et n'appliquer de force que pendant un très court moment. Protéger l'animal le plus possible et le déplacer à l'aide de la méthode la mieux indiquée;
- **Ne jamais utiliser un serre-hanches ou un lève-vache pour déplacer un animal à terre d'un endroit à un autre;**
- Stalles : un animal à terre dans une stalle se retrouve souvent avec une patte arrière sous son corps dans une position anormale. Tenter de faire balancer l'arrière-train de l'animal de façon à pouvoir dégager la patte coincée. Si cela ne fonctionne pas, il peut être nécessaire, en derniers recours, d'utiliser un licou ou de passer une chaîne matelassée autour du cou de l'animal.

- ✓ Mesures à prendre pour faciliter le rétablissement de l'animal, peu importe où il se trouve:
 - Rendre la surface antidérapante (épandre du sable autour de l'animal) ou, si l'animal se trouve dans une stalle, recouvrir le dalot;
 - Protéger l'animal contre les éléments (exposition directe au soleil, pluie, froid ou chaleur extrême, humidité) et contre les prédateurs;
 - Fournir à l'animal un accès facile et fréquent à de l'eau et des aliments frais;
 - Isoler l'animal des autres animaux afin d'éviter les blessures et de faciliter le rétablissement.
- ✓ Mesures à prendre pour favoriser le rétablissement de l'animal :
 - Examiner l'animal régulièrement pour évaluer ses progrès;
 - Déplacer l'animal d'un côté à l'autre toutes les deux heures, et ce, dès le départ, pour favoriser son rétablissement;
 - Soulager la pression interne du pis en respectant la routine de traite ou en pratiquant la traite au besoin.

Tableau 1. Méthodes pour soulever et déplacer un animal à terre
(de la plus recommandée à la moins recommandée)

Méthodes pour soulever un animal à terre			
Méthode	Avantages	Inconvénients	Considérations importantes
Harnais	Plusieurs sangles réglables ou une seule très large pour fournir un meilleur appui à la cage thoracique / poitrine et à la région inguinale	Glisser les sangles sous l'animal peut s'avérer difficile et nécessite plusieurs personnes	- Idéalement, le harnais servirait à soulever l'animal pour le placer en position debout et lui permettre de mettre du poids sur ses pattes pendant quelques heures avant de la recoucher sur le ventre - Une sangle ventrale étroite ne sera pas efficace pour une vache laitière en raison de la compression de l'abdomen et de la gêne respiratoire qu'elle provoque - Un harnais complet peut également servir au déplacement d'un animal à terre
Piscine portative	- Soulève lentement l'animal à terre jusqu'en position debout à l'aide d'eau chauffée - Limite le choc comparativement à d'autres dispositifs - L'animal à terre peut demeurer dans le bassin rempli d'eau pour une période pouvant atteindre de 6 à 8 heures - Bon outil diagnostique pour établir un pronostic	- Disponibilité aléatoire - Facteur temps - Coûteux - Nécessite plusieurs personnes	- Important de ne pas sélectionner les animaux à terre présentant un pronostic défavorable (fracture, maladie, etc.)

Serre-hanches / lève-vache	<ul style="list-style-type: none"> - Peut contribuer au diagnostic, au traitement et à la gestion d'un animal à terre - Peut réduire la pression exercée sur les tissus des pattes arrière comprimées et améliorer la circulation si employé assez tôt 	<ul style="list-style-type: none"> - Danger potentiel pour l'animal en raison du transfert de poids vers les os des hanches - La pression exercée par le dispositif peut facilement causer des lésions aux muscles et aux nerfs 	<ul style="list-style-type: none"> - Ne jamais utiliser un lève-vache pour déplacer un animal - Utiliser ce dispositif seulement pour aider un animal capable de se tenir debout et de supporter son poids une fois levé - Ne jamais laisser un animal soulevé sans surveillance ni le laisser suspendu - Un serre hanches/lève-vache bien coussiné peut être toléré pendant 10 minutes deux fois par jour
Méthodes pour déplacer un animal à terre			
Méthode	Avantages	Inconvénients	Autres considérations
Tapis de caoutchouc, traîneau, feuilles de contreplaqué	<ul style="list-style-type: none"> - Peu coûteux - Facile à bricoler - Réduit au minimum le risque de blessure lors du déplacement d'un animal à terre vers un meilleur endroit en vue de son rétablissement 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas toujours disponible facilement - Besoin d'espace pour manœuvrer 	<ul style="list-style-type: none"> - Il existe d'autres solutions pour déplacer les animaux, qui font appel aux mêmes principes – barrières modifiées, feuilles de teflon, etc.
Tracteur, chargeuse compacte, chargeuse à benne	<ul style="list-style-type: none"> - Disponible sur la plupart des fermes - Capable de déplacer un animal sur de plus longues distances 	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessite une grande prudence et peut être un danger pour les animaux et les gens - Besoin d'espace pour manœuvrer - Pourrait nécessiter de traîner l'animal pour y accéder 	<ul style="list-style-type: none"> - L'animal à terre doit être chargé dans la benne soigneusement et confiné pour limiter les risques de traumatisme
<p>Pour placer correctement un animal sur le dispositif choisi, l'animal devrait être roulé sur le côté et le dispositif devrait être placé tout près ou sous les pattes de l'animal. Il faut ensuite faire rouler l'animal doucement sur le dispositif et veiller à ce que le corps entier de l'animal repose bel et bien sur le dispositif.</p>			

Source des procédures recommandées pour la gestion des animaux à terre : Ontario Association of Bovine Practitioners, *Considerations for Developing a Down Cattle Protocol*, 2019.